SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS

Rapport annuel 2023 sur le programme de dénonciation



Table des matières

Aperçu	2
Processus de déclaration	
Statistiques sur le programme de dénonciation	
Résultats des déclarations étudiées dans le cadre du du programme de dénonciationde	. 5
Catégories de déclarations	. 6
Poste ou processus identifiés dans les déclarations qui ont fait l'objet d'une enquêt	
Résumé des cas fondés reçus	
Conclusion	. 8
Annexe A : Catégories de déclaration de la fraude et d'autres irrégularités	. 9



Aperçu

À la SEFM, nous sommes engagés à faire preuve de transparence et d'ouverture, ainsi qu'aux normes éthiques les plus élevées. Nous faisons notre travail avec fierté et partageons des valeurs et des responsabilités, tout en favorisant une culture de respect mutuel, de professionnalisme et de satisfaction de la clientèle. Cet engagement, ainsi que nos valeurs et notre <u>Code de conduite</u>, nous guident dans le travail que nous accomplissons chaque jour.

Pour honorer cet engagement, nous avons établi le Programme de dénonciation de la SEFM pour fournir aux employés, aux intervenants et au public un moyen sécuritaire de signaler les cas observés ou soupçonnés de fraude ou d'autres irrégularités dans la façon dont nous menons nos activités. Ce programme fonctionne selon les principes de l'anonymat, de la confidentialité et de la protection, tout en veillant à ce que les individus se sentent autorisés à se manifester sans crainte de représailles.

Tous les employés de la SEFM sont responsables de signaler un cas connu ou soupçonné de fraude ou de conduite irrégulière, comme indiqué dans le <u>Politique sur la fraude et d'autres irrégularités de la SEFM</u>. Le programme de dénonciation est géré et administré par la division de gestion des risques de la SEFM, qui est indépendante du Conseil d'administration de la SEFM et doit lui rendre des comptes.

Processus de déclaration

La ligne d'assistance sur la fraude et les autres irrégularités de la SEFM est le principal moyen de signalement du programme. Exploité indépendamment par un tiers, le service est confidentiel, sécurisé et anonyme. Il est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, soit par téléphone, par la poste ou en ligne.

La division de gestion des risques de la SEFM examine toutes les divulgations pour déterminer si une déclaration justifie une enquête approfondie. Une coopération et une interaction continues sont nécessaires tout au long d'une enquête pour s'assurer que l'examen est exhaustif. Si un cas n'est pas visé par le programme, tel



que défini dans le Politique sur la fraude et d'autres irrégularités, le déclarant est dirigé vers le canal approprié pour répondre à ses préoccupations. Des exemples de cas hors du champ d'application incluent des cas de harcèlement, de discrimination, de relations interpersonnelles entre employés, et de problèmes de santé et de sécurité.

Tous les renseignements recueillis par l'entremise du Programme de dénonciation de la SEFM sont protégés par les dispositions de la <u>Loi sur l'accès à l'information</u> <u>municipale et la protection de la vie privée</u>. En outre, il y a violation du Politique sur la fraude et d'autres irrégularités de représailles contre un employé qui a allégué une fraude ou une autre irrégularité ou qui a participé à une enquête.

Statistiques sur le programme de dénonciation

Depuis la création du programme de dénonciation de la SEFM en octobre 2016, la SEFM a reçu un total de 118 dénonciations.

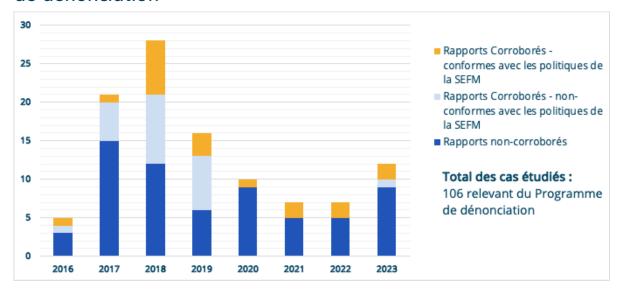
En 2023, LA SEFM a reçu un total de 13 déclarations, dont un cas a été examiné et jugé hors du champ d'application du Programme de dénonciation.

Les 12 autres cas ont fait l'objet d'une enquête en tant que fraude potentielle ou autre irrégularité. Six signalements ont été soumis par des ressources externes et sept déclarations ont été soumises par le personnel interne de la SEFM.

Les 12 enquêtes ont été menées à bien à la fin de 2023, ce qui a abouti à trois cas corroborés et à neuf cas non corroborés.



Résultats des déclarations étudiées dans le cadre du programme de dénonciation



Fondée – *Non conforme aux politiques de la SEFM* – L'allégation était exacte et constituait une fraude ou une autre irrégularité (p. ex., une fraude pure ou une autre irrégularité commise par un employé de la SEFM). Généralement de nature intentionnelle.

Fondée - *Conforme aux politiques de la SEFM* – L'allégation était exacte, mais ne constitue pas une fraude ou une autre irrégularité (p. ex., problème, erreur, processus ou lacune de la politique nécessitant des mesures, mais aucune violation directe d'une politique de la SEFM). Ces cas sont généralement de nature non intentionnelle.



Catégories de signalement

Le tableau ci-dessous résume le nombre de déclarations reçues depuis la création de la ligne d'assistance sur la fraude et les autres irrégularités, en 2016.

Catégorie de	Nombre de déclarations								■ Total
déclaration	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Violation des lois, règlements, politiques ou procédures	1	12	15	8	8	7	3	0	54
Vol, détournement de fonds, fraude	1	3	4	3	0	0	2	6	19
Conduite contraire à l'éthique et conflit d'intérêts	2	2	4	2	1	0	1	1	13
Manipulation ou falsification des données	1	1	2	0	1	0	1	0	6
Sécurité et confidentialité des données	0	2	1	3	0	0	0	0	6
Direction/superviseur	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Produits et service à la clientèle	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Désinformation ou fraude concernant l'évaluation foncière	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	5	5
Autres – Divers/ Indéterminé	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Total des cas reçus	5	23	30	16	12	9	10	13	118
Hors champ/renvoyé à la source appropriée	0	2	2	0	2	2	2	1	12
Total des cas étudiés	5	21	28	16	10	7	8	12	106

^{*}Nouvelle catégorie en 2023



Poste ou processus identifiés dans les déclarations qui ont fait l'objet d'une enquête

Poste		Nombre de déclarations						T	
/processus	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Employé de l'unité de négociation	3	5	10	10	2	3	2	7	42
Direction	2	2	4	2	0	0	1	0	11
SEFM (général) – Lié aux processus ou à l'exactitude des données	0	10	14	4	8	4	4	5	49
Autre – p. ex., intervenant de la SEFM	0	4	0	0	0	0	0	0	4
Total	5	21	28	16	10	7	7	12	106

Résumé des cas fondés reçus

Vous trouverez ci-dessous un résumé des trois déclarations fondées qui ont fait l'objet d'une enquête et ont été clôturées en 2023. En moyenne, les enquêtes soumises par l'entremise de la ligne d'assistance sur la fraude et les autres irrégularités ont pris de trois à six semaines.

Données d'évaluation incorrectes ou manquantes

Deux des déclarations fondées ont noté des questions relatives à des données d'évaluation incorrectes ou manquantes sur une propriété. Les bureaux locaux ont été informés de la réinspection possible de chaque propriété. L'exactitude des données et des détails sur les propriétés a été confirmée ou mise à jour pour refléter les conclusions de l'inspection immobilière ou une enquête sur les détails de la propriété. Les résultats de ces cas sont classés comme fondés, mais conformes aux politiques de la SEFM, puisqu'il n'y a pas d'indication de fraude ou



d'autres irrégularités. Toutefois, l'allégation de renseignements manquants ou inexacts était exacte.

Lettre d'emploi frauduleuse

Un cas fondé concernait le mésusage d'une lettre d'emploi périmée. Les ressources humaines ont fait enquête sur le cas, et une lettre d'avertissement a été envoyée à l'employé.

Conclusion

Peu importe si un cas est confirmé, le fonctionnement du Programme de dénonciation présente de nombreux avantages, comme l'amélioration de l'éducation sur les attentes en matière de comportement éthique en milieu de travail.

Parmi les autres avantages, mentionnons l'amélioration des processus, le respect des politiques, le renforcement des contrôles internes, l'amélioration de l'exactitude des données de la SEFM et la dissuasion de la fraude et des actes répréhensibles.



Annexe A : Catégories de déclaration de la fraude et d'autres irrégularités

Catégorie	Description				
Rapports financiers et comptabilité	Points concernant : l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers et de autres rapports financiers; comptabilité, mécanismes de comptabilité internet ou questions d'audit				
Conduite contraire à l'éthique	Toute situation impliquant : Conduite incorrecte ou malhonnête, conduite contraire aux valeurs de l'organisation, conduite professionnelle incorrecte liée aux fournisseurs ou aux marchés publics				
Conflit d'intérêts	Toute situation ou action qui met un employé en conflit, ou qui pourrait être perçue comme le mettant en conflit, avec les intérêts de l'organisation.				
Manipulation ou falsification des données	Modifications autorisées ou non autorisées apportées à des données, des renseignements ou des rapports afin de manipuler ou de falsifier des documents ou des dossiers à des fins comme la suivante : Couvrir des erreurs ou une fraude, améliorer les résultats financiers ou opérationnels ou obtenir un avantage indu dans un contrat.				
Activités frauduleuses	Toute tentative ou action visant à obtenir un avantage personnel monétaire ou autre en utilisant des méthodes trompeuses, y compris la falsification des données				
Vol	Toute situation ou action impliquant : Un acte de vol d'une organisation ou d'une personne, des tentatives de dissimulation du vol				
Violation des lois, des règlements, des politiques et des procédures	Toute situation impliquant une violation de ce qui suit : Loi, règlement ou politique établi par un organisme ou une autorité de réglementation, y compris les commissions des valeurs mobilières; politique ou procédure établie par le conseil, la direction ou tout autre niveau autorisé de l'organisme				
Sécurité et confidentialité des données	Toute activité ou situation pouvant présenter un risque pour les données, la sécurité des données ou la confidentialité de l'information, y compris l'accès non autorisé, le piratage, le vol ou l'altération				
Salaires et avantages sociaux	Questions ou préoccupations liées à la rémunération et aux avantages sociaux				
Produits et service à la clientèle	Questions ou préoccupations liées aux produits et services				
Direction/superviseur	Questions ou préoccupations liées aux actions de la direction				
Mésinformation ou fraude concernant l'évaluation foncière	Éléments relatifs à l'évaluation foncière portant sur des attributs de propriété, le classement des biens ou toute autre activité frauduleuse liée à la valeur imposable d'un bien par la SEFM				



Protection des dénonciateurs	Toute mesure de rétorsion ou de représailles survenant à la suite d'une déclaration d'éthique faite de bonne foi. Les représailles peuvent					
	comprendre : Exclusion de l'activité professionnelle, perte d'emploi,					
	rétrogradation ou réduction de la rémunération ou des heures,					
	déménagement ou réaffectation, abus verbaux ou en ligne de la part d'un					
	collègue ou d'un gestionnaire, préjudice physique réel ou menace					



Nous contacter



Centrede de Communication avec la Clientèle Sans frais: 1-866-296-6722

Sans frais: 1-866-296-672 ATS: 1-877-889-6722

















mpac.ca/fr

Des formats accessibles et des supports de communication sont disponibles sur demande.

©Société d'évaluation foncière des municipalités 2024 Tous droits réservés.